

Chambre des représentants disposent de 45 jours de séance pour étudier le projet de loi, et ceux du Sénat, de 15 jours. La Chambre et le Sénat ont chacun 15 jours pour ce faire.

Une fois revenu des Comités, le projet de loi fait l'objet d'un débat pouvant durer 20 heures dans chacune des chambres, pour ensuite être accepté ou rejeté sans amendement. Après son approbation par les deux chambres, il est signé par le Président.

Le processus au Mexique

Au Mexique, le processus d'approbation et de mise en oeuvre de l'ALENA comprend la ratification formelle de l'Accord par le Sénat et l'adoption par le Congrès (c'est-à-dire le Sénat et la Chambre des députés) des amendements devant être apportés aux lois nationales. Le Congrès mexicain siégera en session ordinaire du 15 avril au 15 juillet 1993.

Le président Salinas a soumis l'ALENA au Sénat le 18 décembre 1992. En vertu d'une loi adoptée le 2 janvier 1992, toutefois, les traités ainsi déposés pour être ratifiés par les deux tiers des membres du Sénat doivent par la suite être confiés à un comité qui, après analyse, présente des recommandations au Sénat en plénière. Avant même la signature de l'ALENA le 17 décembre 1992, le président Salinas avait déjà commencé le processus de consultations avec le Sénat et la Chambre des députés, par une déposition formelle et des séances d'information à caractère non officiel.

Une fois ratifié, l'ALENA aura force de loi. En outre, le président Salinas a fait part de son intention de faire adopter une loi portant modification de plusieurs lois, ce qui nécessitera l'approbation des deux chambres. L'Exécutif a pour sa part déclaré officiellement qu'il entendait légiférer par la voie normale en vue de modifier plus de 30 lois nationales.

ACCORDS SUR LE TRAVAIL ET L'ENVIRONNEMENT

Le Canada, les États-Unis et le Mexique ont eu des discussions sur l'environnement et le travail presque dès le début des négociations de l'ALENA en juin 1991, négociations pendant lesquelles le gouvernement du Canada a présenté des propositions pour resserrer la gestion de ces dossiers.

Les pourparlers reprendront à la mi-mars, et le Canada est disposé à travailler de près avec les États-Unis et le Mexique en vue de la conclusion d'accords additionnels sur l'environnement et le travail. Notre objectif est d'établir de solides assises pour une coopération étroite et soutenue dans ces domaines.